

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electronics, Simulators and Defence Systems Div.  
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de  
simulation et de défense  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Système de poste de tir navals télé	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8472-125389/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 012
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8472-125389	<b>Date</b> 2015-06-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QF-101-24870	
<b>File No. - N° de dossier</b> 101qf.W8472-125389	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-30</b>	
<b>Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Michael Rancourt	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 101qf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3930 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5650
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8472-125389/B

Amd. No. - N° de la modif.

012

Buyer ID - Id de l'acheteur

101qf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8472-125389

File No. - N° du dossier

101qfW8472-125389

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

La présente modification 12 à la DDR vise à apporter des précisions sur le processus de demande de visite (DDV) qui a été amorcé dans le cadre des modifications 8 et 9 à la DDR.

Veillez prendre note que les modifications 8 et 9 sont considérés comme étant l'invitation officielle du Canada à participer à une visite future possible des lieux pendant le processus officielle de demande de soumissions pour le poste de tir naval télécommandé (PTNT).

Il a récemment été porté à notre attention que les dates de visite des lieux éventuelle (juin 2015) fournies dans l'inviration officielle du Canada dans le cadre de la modification 8 sont considérées comme étant la date de validité de la DDV par la Direction de la sécurité industrielle canadienne lors de l'approbation des DDV, plutôt que les date fournies dans le formulaire de DDV prérempli (de juin 2015 à novembre 2015).

La présente modification 12 précise que l'invitation du Canada à participer à une viste éventuelle des lieux pendant le processus officiel de demande de soumissions pour le PTNT sera valide entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 novembre 2015.

Malheureusement, les DDV déjà fournies au Canada par l'entremise de la modification 8 à l'invitation devront être soumises de nouveau par l'entremise de la présente modification 12 à la DDR pour s'assurer que votre DDV est approuvée pour toute la période pendant laquelle une visite éventuelle des lieux pourrait avoir lieu, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 novembre 2015.